

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mai 2017**

L'an **DEUX MIL DIX-SEPT** et le **DEUX MAI**, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : AUTHIER Nicole – RICHARD François - SOLER Xavier - CASTY Gilles – GALEYRAN Éric- PAYAN Gilda- DEGLIAME Vincent – GASPARINI Sébastien – BERTRAND Corinne - YVINEC Patricia – GIOVANNINI Elsa - MASSOUTY Daniel - SEVENIER Bastien – TISSEYRE Fanny

Procuration : CHAOUAT Claire à CASTY Gilles

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier l'ordre du jour. En effet, il vient d'apprendre qu'il n'est plus nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet et de modifier le tableau des effectifs car Mme BOURIANES Laetitia a refusé la proposition de travail qu'il lui avait été faite pour raison personnelle.

1. Débat sur le projet du PADD

M. le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet du PADD. Après présentation, ce nouveau projet est donc débattu lors de la séance par l'assemblée.

2. Compte rendu réunion commission « urbanisme, sécurité, environnement, travaux et maintenance »

M. GASPARINI fait un compte rendu des dernières réunions de la commission « urbanisme, sécurité, environnement, travaux et maintenance » :

- **Trottoirs RD24** : Les travaux de cette première tranche sont en passe d'être terminés, pose des gardes corps et passerelle métallique programmés semaine 21. Réflexion sur la pertinence et la nécessité de réaliser les autres

tranches (conserver des zones enherbées, privilégier d'autres secteurs...). Ce travail de réflexion se poursuivra lors des commissions suivantes.

- **Rue des Iris** : Les travaux sont terminés et les objectifs de ces derniers sont atteints (élargissement de la chaussée, réfection de la voirie et drainage des eaux pluviales). Des bornes ont également été installées afin de sécuriser et délimiter la partie ruisseau.
- **Lavoir** : Les travaux d'accessibilité, des toilettes et du boulo-drome ont débutés le mercredi 26 Avril et doivent durer jusqu'à fin mai. Les agents du service technique ont réalisé un parc technique afin de permettre le stockage sur place de tables et chaises lors de manifestation. Un espace propreté a été créé afin de disposer les containers du secteur ainsi qu'une borne de tri pour le verre. Le mur du parking a également été crépi par les agents.
- **Déploiement fibre THD** : Présentation du dossier du SYADEN . Les travaux de création du réseau doivent débuter dans le courant de l'été sur la commune. Nous devons prendre les arrêtés nécessaires aux interventions, une cartographie de la teneur des travaux sera communiquée par les entreprises. Pour le passage de la fibre, le réseau existant sera utilisé dans 70% des cas. La mise en exploitation n'interviendra que dans 18 mois après la réalisation des travaux dans le meilleur des délais.
- **Borne de recharge pour véhicules électriques** : La commission s'est rendue sur le terrain en présence de M.RABASA du SYADEN afin de déterminer l'emplacement le plus adapté à la mise en place de cette installation. Le lieu le plus pertinent et le moins couteux se situe sur le parking situé devant la cour Fabre. Cela nécessite donc de neutraliser deux places de stationnement. La commission a proposé de retenir cet emplacement.
- **Travaux RD 123** : Le Département va effectuer des travaux de réfection de la bande de roulement sur la D123 d'Ornaisons à Gasparets et souhaitait connaître nos priorités en agglomération sur cet axe. Nous avons décidé de refaire la zone située au niveau du pont de Salvayre qui est très dégradée (250 mètres environ). L'intervention du département doit avoir lieu en Juin ou Juillet 2017. Reste à la charge de la commune, la remise aux cotes des bouches à clé ainsi que la réfection de 2 murets effondrés.
- **Questions diverses** :
 - Un cheminement piéton va être peint au sol par les enfants de l'école afin de se rendre jusqu'au passage piéton et éviter le stationnement 'sauvage' sur la place Jean Moulin.
 - Suite à la commission citoyenneté, un jardin partagé va voir le jour dans la cour Fabre.
 - 10 éclairages publics ont été commandés. Ils doivent être reçus le 15 mai 2017 et installés dans la foulée.

3. Compte rendu réunion commission « vie associative, culture et loisirs »

M. RICHARD fait un compte rendu de la réunion du 29 mars 2017 de la commission « vie associative, culture et loisirs »

- Bilan « vœux » : la commission propose de garder la même organisation. Le fil sera remplacé par un montage photos des photos réalisées toute l'année par Marion. Cela permettra d'être plus court, moins cher et plus exhaustif. La commission se réunira pour choisir les photos et gardera une introduction et/ou une conclusion filmées, style drone ...
- Bilan « journée des aînés » : la commission propose au Conseil municipal de remplacer le repas par une formule moins couteuse (thé dansant, musique et goûter ...), il y aura diminution également du prix des corbeilles.
- Bilan « cérémonie des agents » : on doit réfléchir à une autre formule, certains élus trouvent que la formule actuelle manque de convivialité. Peut-être faire une grillade en juin, septembre ou dernier weekend d'août au lavoir et uniquement un apéritif en janvier au moment des vœux. Musique ? DJ ? traiteur ? grillade préparée par les élus ? à voir ...
- Subvention aux associations : la commission finance a fixé la somme totale à 23 000 euros soit une baisse de 2400 euros. La commission décide de répartir cette baisse équitablement sur toutes les associations. MJC : 5800 euros, bibliothèque 1500 euros, comité des fêtes 5800 euros, école de rugby USO 1350 euros, amicale des anciens USO 700 euros, coopérative scolaire 1150 euros, chasse 1500 euros, pêche 600 euros, club des fontaines 1100 euros, chiffre et lettres 150 euros, pétanque 400 euros, ornaisons 1100 euros, Anciens combattants 600 euros, AMO 450 euros, ornaisons nature 250 euros, lire et faire lire 100 euros. Il sera fait, dès le budget voté, un courrier d'information aux associations locales.
- Feu d'artifice : la commission propose de ne pas faire de feu d'artifice cette année. Nous ne l'avons pas fait au 14 juillet ces deux dernières années. Pour Noël, nous réfléchissons à une autre animation : retour sur la place, retour de la neige ? musique ? ...
- Local de rangement salle polyvalente : suite aux demandes des associations la commission propose de faire un local de rangement dans l'ancienne cantine (petite salle à l'arrière de la salle polyvalente) qui serait attribué au comité des fêtes, le local actuel du comité des fêtes serait utilisé par la Mairie (produits d'entretien, laveuse ...), le local actuel de rangement serait laissé à la disposition de la MJC (pingpong, gym, Pilate, etc ...). Il faut avant tout faire un chiffrage du nouveau local de rangement et tenant compte des matériaux compatibles avec les normes de sécurité.

- 30 avril : journée du souvenir de la Déportation. Dépôt de gerbe à 11h15. Rendez-vous place Jean moulin. Apéritif dans la cour de l'école. Voir comment les enfants de l'école peuvent participer.
- 1^{er} mai « fête du travail » : la commission propose de garder le même tarif pour le repas (8 euros) et le programme de la journée. La Fanfare « Salepebre » animera la journée comme l'année dernière. Les élus assureront la musique pendant les pauses de la fanfare et après la prestation de la fanfare. La commission se réunira pour préparer cette journée.
- 8 mai commémoration de l'armistice de 1945 : Dépôt de gerbe à 11h15. Rendez-vous place Jean moulin. Apéritif dans la cour de l'école. Voir comment les enfants de l'école peuvent participer.
- Festivités du 14 juillet : le comité des fêtes souhaite faire l'ensemble des jours de fête sur la place Jean moulin, la commission est favorable si le comité des fêtes prend à sa charge le compteur électrique et la location de l'armoire de comptage. La mairie dans le cadre de l'aménagement du lavoir va acheter une armoire de distribution, elle la mettra à disposition du comité des fêtes. Voir avec la pétanque, s'ils organiseront le concours de pétanque annuel de la fête nationale.
- Réunion planning salle polyvalente : réunion annuelle pour organiser avec les associations le planning de la salle polyvalente. C'est aussi l'occasion de rencontrer les bénévoles, nous devons réfléchir à faire évoluer cette réunion, le lieu, le contenu, etc. ... réunion prévu le jeudi 15 juin à 18h30.
- Soirée des saveurs Ornaisonnaises : 1^{ere} réunion de préparation le jeudi 4 mai à 18h30 au Château Saint Louis. Il avait été prévu de tourner chez les producteurs pour faire les réunions, la Cave coopérative avait accueilli les membres de la réunion du bilan de 2016.

Questions diverses :

- la commission propose de louer la salle polyvalente aux personnes extérieures du village. Tarif : 2000 euros (+ 2000 euros de caution).
- M. CASTY Gilles et M. RICHARD François ont reçu Monsieur POINAS qui s'occupe du tour de l'Aude Handisport. Il demande à ce que la commune soit ville étape et accueille les participants et bénévoles le 13 sept 2017 au soir pour un repas pour une 100aine de personnes. Nous allons réunir les associations, les élus, l'école et le CCAS pour voir comment ce repas peut s'organiser. Il faut également faire un courrier à la cave coopérative et aux caves particulières pour avoir du vin.
- Relogement pendant les travaux à la Maison Fabre : la bibliothèque ira dans la salle au rez de chaussé de la MJC. Les activités qui étaient dans cette salle (patchwork ...) iront provisoirement à la salle de l'USO. Le club des fontaines ira dans la cour Fabre à l'appartement de gauche (celui de droite est occupé

par les chiffres et les lettres, ainsi que par les anciens combattants), il faut informer l'Association Rêve d'un jour que nous souhaitons récupérer le local.

4. Demande de location d'un garage de M. MOREAU Jimmy

M. le Maire informe le groupe qu'il a reçu une demande de M. MOREAU Jimmy afin de louer un garage appartement à la commune et situé derrière l'école.

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D é c i d e d e :

- **Louer** ce garage à M. MOREAU Jimmy, au prix mensuel de 30€, le loyer sera payable mensuellement et d'avance le dix de chaque mois à la Trésorerie de Lézignan,
- **consentir** un bail au 1er mai 2017,
- **que** le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour couvrir tous risques liés à cette location,

5. Paiement des IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du trésorier, il est maintenant nécessaire de joindre à tous paiement d'heures supplémentaires une délibération approuvant ce paiement.

Après recherche du service administratif, il s'avère qu'une telle délibération n'a jamais été prise et qu'il convient donc d'en prendre une.

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret du 6 septembre 1991 fixant le régime indemnitaire des agents Territoriaux.

VU le Décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des heures supplémentaires qu'exécuteront les agents des cadres d'emplois ci-dessous mentionnés, le paiement d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires à raison des heures supplémentaires réellement exécutées.

Ces indemnités pourront être accordées à compter du 1^{er} mai 2017

ARTICLE 1 :

Les IHTS sont accordées aux agents ci-dessous mentionnés :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Secrétaire de mairie	1 35H	
Rédacteur	1 35H	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 35H	
Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	1 35H	
Agent de maîtrise principal	1 35H	
Agent de maîtrise	1 35H	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 35H	
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	4 35H	

ARTICLE 2 :

Cette indemnité est accordée aux agents non titulaires de droit public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

1. D'accorder l'indemnité ainsi définie.
2. Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
3. Le conseil municipal invite M. le Maire, à procéder aux attributions individuelles en établissant un décompte déclaratif mensuel des heures supplémentaires effectuées et ce dans la limite des plafonds établis par la législation (soit 25 heures mensuelles par agents).

6. Paiement des heures complémentaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au même titre que les heures supplémentaires, le paiement des heures complémentaires doit être accompagné d'une délibération accordant le paiement.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°19 juin 1968,

VU le Décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire,

Compte tenu des heures supplémentaires exécutées ou pouvant être exécutées à titre exceptionnel par les agents à temps non complet, propose le paiement d'une Indemnité pour Heures Complémentaires sur la base des taux en vigueur.

Ces indemnités pourront être accordées à compter du 1^{er} mai 2017

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

1. D'accorder l'indemnité aux agents ci-dessous mentionnés,

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	1 21H	
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	1 22H	
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	1 25H	
Adjoint animation 2 ^{ième} classe	1 25H	
Adjoint animation 2 ^{ième} classe	1 21H	
Adjoint technique	1 22H	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1 33H	

2. Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder aux attributions individuelles par un décompte déclaratif mensuel des heures réellement effectuées.

3 En cas de dépassement de la durée horaire légale des agents à temps complet, les heures supplémentaires effectuées seront rétribuées sur les taux établis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

7. Questions diverses

- M. le Maire informe l'assemblée que le chantier des éoliennes a repris.

- Mme AUTHIER fait un compte rendu de la réunion du 25 avril 2017 avec les délégués des parents d'élèves, la commission « vie scolaire » et les agents du périscolaire.

Cette réunion à la demande des délégués des parents d'élèves portait essentiellement sur les « problèmes » de cantine.

Il y a un mécontentement de certains parents concernant les repas de la cantine qui souhaitent changer de prestataire.

La compétence « enfance et vie scolaire » relevant de la CCRLCM il revient de leur mission d'éventuellement changer de prestataire. Après consultation du service de la CCRLCM chargé de la cantine, il paraît difficile voire impossible pour le moment de changer de prestataire, les repas étant beaucoup plus cher ailleurs. De plus, il semblerait que les autres communes n'est pas de retour négatif concernant les repas servis à la cantine.

Quelques membres de la municipalité sont allés manger à la cantine dernièrement et ont trouvé le repas très bon.

Les parents d'élèves ont également émis le souhait de changer le mode de paiement de la cantine, c'est-à-dire de payer après consommation. Ils ont demandé à ce que la question soit examinée lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de changer le mode de paiement de la cantine.

En effet, après avoir pris des renseignements auprès d'autres collectivités qui ont tentées l'expérience, il s'avère que cela entraîne beaucoup trop de factures impayées et donc une charge supplémentaire pour la collectivité.

Un courrier sera adressé en ce sens aux délégués des parents d'élèves.